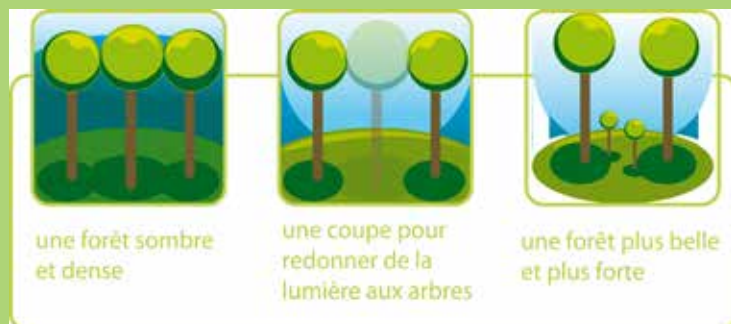


Des réponses aux questions fréquentes des usagers ?

A quoi servent les interventions sylvicoles ?



Les forêts domaniales sont des espaces de nature et de détente très appréciés par la population. Elles contribuent à la sauvegarde des milieux naturels, des paysages et des espèces animales.

Ce patrimoine vivant fait également l'objet de diverses interventions (coupes, travaux) de la part des forestiers. Ces derniers l'entretiennent et mobilisent du bois pour répondre à la demande sociétale, tout en assurant la pérennité du milieu naturel.

En hiver, les interventions sylvicoles sont plus fréquentes.

Par la récolte des arbres adultes ou concurrents, le forestier favorise l'apport de lumière et d'espace nécessaires au développement des arbres d'avenir. De même que pour rendre la forêt accueillante, il sécurise régulièrement les sentiers de promenade et les bords de routes en récoltant les arbres dangereux.

Est-ce-que la gestion forestière est règlementée ?



La gestion forestière n'est ni fortuite ni improvisée ! Toutes les actions entreprises y sont rigoureusement encadrées et organisées. Elles résultent notamment de l'application d'un document de gestion appelé «aménagement forestier». Établi, localement, en concertation avec les élus et associations, celui-ci est approuvé par le Ministre en charge des forêts. Cette feuille de route qui programme les différentes interventions à mener sur une période de 15 à 20 ans, prend en compte tous les aspects de la gestion durable : préservation de la biodiversité, mobilisation de bois, maintien des paysages et, volet important en milieu périurbain, accueil du public. Avec ce document, les forestiers savent quels sont les chantiers à réaliser chaque année en forêt.

Comment sont choisis les bois à prélever ?

Chaque année, les forestiers parcourent le massif afin d'y sélectionner les arbres à prélever et à conserver. C'est ce qu'on appelle le martelage, étape déterminante, préalable à la vente des bois et véritable garantie d'une gestion durable. Mobilisant, au plus près du terrain de nombreux forestiers, le martelage se déroule principalement d'octobre à avril. Les arbres à récolter sont ainsi marqués à l'aide d'un outil traditionnel, le marteau forestier.

Cependant, la peinture tend à remplacer ce marquage et est de plus en plus utilisée. Les couleurs portées sur les arbres varient en fonction des choix. Les couleurs chaudes (rouges, orange, jaune) désignent les arbres à abattre et les couleurs froides (blanc, vert, bleu) sont utilisées pour ceux à préserver (semenciers, arbres bio, arbres remarquables,



La filière bois ?

Les produits issus des interventions contribuent à satisfaire les besoins de la société en bois. La forêt fournit du bois de qualité à une filière (scieries, merranderies, tonnelleres, menuiseries, ébénisteries, etc.).

Employant 400 000 personnes en France et générant un chiffre d'affaire de 60 milliards d'euros, la forêt contribue directement à l'économie de nos territoires.

Le bois, véritable piège à carbone, est un matériau écologique et renouvelable aux multiples usages que nous retrouvons dans notre vie quotidienne.



Des réponses aux questions fréquentes des usagers ?



A quoi servent les arbres récoltés ?

Chaque année en France, 37 millions de mètres cubes de bois sont commercialisés. Ces bois sont utilisés comme bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie. Pour construire, aménager, meubler, emballer, écrire, ou se chauffer, à chacun son utilisation du bois !

L'intérêt actuel porté au matériau bois est manifeste par exemple, en 2011, plus d'une maison individuelle sur 10 a été construite en bois.

(source observatoire national de la construction 2012).



Pourquoi les branches sont conservées sur le sol après une coupe ?

Les branches contiennent une grande partie de la matière organique et participent, avec la chute annuelle des feuilles, à l'enrichissement du sol. C'est pourquoi pour le respect de l'écosystème forestier, elles sont laissées volontairement sur le parterre de la coupe.

Pourquoi des bois morts sont laissés au coeur de la parcelle ?

Le bois mort est source de vie. Il est utilisé comme habitat pour certains oiseaux, petits mammifères et pour de nombreux insectes (plus 350 espèces sur le chêne). Il sert également de nourriture à de nombreuses espèces animales ou végétales.



Pourquoi l'ONF entrepose du bois en bordure de chemin ou sur des places réservées ?

Le bois n'est pas abandonné pour autant. Le bois de chauffage est stocké plusieurs mois le long des chemins afin de le faire sécher et de limiter les transports liés au conditionnement, à la transformation et à la livraison. Quant aux grumes, elles sont acheminées sur une place de dépôt pour qu'elles puissent être triées et présentées en vue de leur vente.



Les interventions rendent parfois les chemins impraticables ?

Avant les coupes, il y a une mise en place de chemins réservés exclusivement à la circulation des engins forestiers (débardeurs, tracteurs, etc) pour éviter le tassement des sols. L'ONF met en place un cahier des charges spécifique qui fixe les obligations de l'exploitant du début à la fin de la coupe dans le strict respect du milieu forestier et notamment du paysage (remise en état des chemins, protection des sols, etc.). Les exploitants disposent de 12 à 18 mois pour achever le chantier et remettre le site en état. Pour éviter les dégâts aux sols et aux allées, les interventions sont interrompues dès que la portance du sol devient insuffisante au passage d'engins.

